

La Newsletter EUROJURIS pour les PARTICULIERS

Mai 2015



[Le fait d'être propriétaire de sa résidence principale n'est pas un obstacle à l'ouverture d'une procédure de surendettement](#), par **Benoît BROGINI** (avocat à Nice)



[Attention à la servitude de passage pour état d'enclave qui n'est jamais mentionnée dans l'acte de vente d'un bien immobilier](#), par le Cabinet **Pech de Laclause – Jaulin** (Cabinet d'avocats à Narbonne)



[Procédure civile : sur les dispositions 18, 19 et 21 du décret 2015-282 du 11 mars 2015 applicables à compter du 1^{er} avril 2015](#), par **Stéphane AENCIO** et **Juliette ANDRE** (Avocats à Bordeaux)



[L'usurpation d'identité numérique en droit français et en droit espagnol](#), par **Nicolas MELCHIOR** et **Lucie ROBIN** (avocats en Espagne – **Cabinet Abogados & Asociados**)

[L'achat d'un immeuble construit depuis moins de 30 ans et les risques liés à la réglementation des vues](#), par le Cabinet **Pech de Laclause – Jaulin** (Cabinet d'avocats à Narbonne)

[Changement de sexe à l'état civil de la personne transsexuelle et conséquences sur la famille](#), par **Philippe ROGER** (Avocat à Bordeaux)



[Retrouvez toutes les dernières actualités du Droit des Particuliers en cliquant ici.](#)